

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 12 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 05 septembre 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusée et procuration : MME BRUNEL Isabelle à M GROS Cyril

Secrétaire de Séance : MME CONSTANT Michèle

N° 36/2024

ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer avec la FOL (fédération des œuvres laïques) la convention concernant l'opération lire et faire lire pour l'année scolaire 2024-2025. Il rappelle qu'il s'agit de retraités volontaires, formés par la FOL, qui interviennent chaque semaine au sein de l'école publique de la commune pour lire des histoires aux enfants.

Le Conseil d'Administration de la FOL a décidé de faire évoluer la participation forfaitaire des structures accueillant ce dispositif ; tarifs qui n'ont pas changés depuis 12 ans. Le montant annuel pour les 2 classes de l'école Simone Veil s'élève dorénavant à 140 € (120 € en 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Yves PONTHER

